

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo

Délibération n°2021 / 035

L'an deux mille vingt et un le jeudi 2 décembre, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE, président – à partir du bordereau N°36

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : Vendredi 26 novembre 2021

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danielle CATREVAUX, Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Gilles FORDOS, Paulette MAILLOT, Pierre CROLAS, Denise HOUSSAYE, Françoise GUENEGO, Nicole DALINO, Danielle LAU, Eric NEAR, Martine GUILLERME, Sullivan VALIENTE, Anne-Marie LE FLOCH

EXCUSES : Marie-Josée PASQUIER, Robert RIGOLLE

PROCURATION : Marie-Josée PASQUIER donne procuration à Danielle CATREVAUX
Robert RIGOLLE donne procuration à Yoann THEBAUT

Arrivée du Président et de Monsieur Sullivan Valiente au bordereau N°36

CCAS -RESIDENCE ROZ AVEL –LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Lignes Directrices de Gestion – information sur les modifications
Madame la vice-président du CCAS expose le bordereau suivant

La vice-présidente rappelle que le conseil d'administration, lors de sa séance du 21 Juin 2021, a pris acte de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG), nouvel outil de référence pour la gestion des ressources humaines, conçu pour fixer les orientations et priorités des employeurs et ainsi guider les autorités compétentes dans leurs prises de décisions, sans préjudices de leur pouvoir d'appréciation lié aux situations individuelles, aux circonstances ou à un motif d'intérêt général.

Il explique que des critères ont été mis en place de manière collégiale, notamment l'obligation d'obtenir 3 années consécutives 10 ou 11 points de la part CIA avant de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

Après une première expérimentation (entretiens de l'année 2020 pour des avancements en 2021), il s'avère qu'il convient de réduire d'un an le délai d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent, soit 2 ans au lieu de 3 nécessaires, avec une reconnaissance minimale de la part CIA de 10 ou 11 critères.

Compte tenu de ces 2 années de référence il a été proposé aux membres du Comité Technique la mise en place d'une mesure dérogatoire en attendant que ces dernières soient atteintes :

- Entretiens professionnels de 2020 = avancement de grade possible en 2021 si 10 ou 11 points obtenus en 2020.
- Entretiens professionnels de 2021 = avancement de grade possible en 2022 si 10 ou 11 points obtenus en 2021.
- Entretiens professionnels de 2022 = pas d'avancements de grades en 2023 afin d'entrer dans le nouveau dispositif en 2023.

Entrée dans le nouveau dispositif :

- Entretiens professionnels de 2023 = avancements de grades en 2024 si 10 ou 11 points obtenus lors des entretiens professionnels 2022 et 2023.

Les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable à ces modifications le 30 Novembre 2021.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (1 abstention) le conseil d'administration du CCAS :

- DECIDE de modifier et annexé à la présente délibération le document initial sur les lignes directrices de gestion
- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avéraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 3 décembre 2021

La vice-présidente



The stamp is circular with the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the perimeter. In the center, it reads "THEIX-NOYALO" and "56450".

Danielle CATREVAUX